

SYNTHESE DE LA MISE EN ŒUVRE A MI-PAROURS (2012) DU PROGRAMME DE MESURES

- COMMISSION TERRITORIALE RHONE -



Comité de bassin Rhône-Méditerranée

14 décembre 2012

Secrétariat Technique



LES AXES DU PROGRAMME DE MESURES 2010-2015

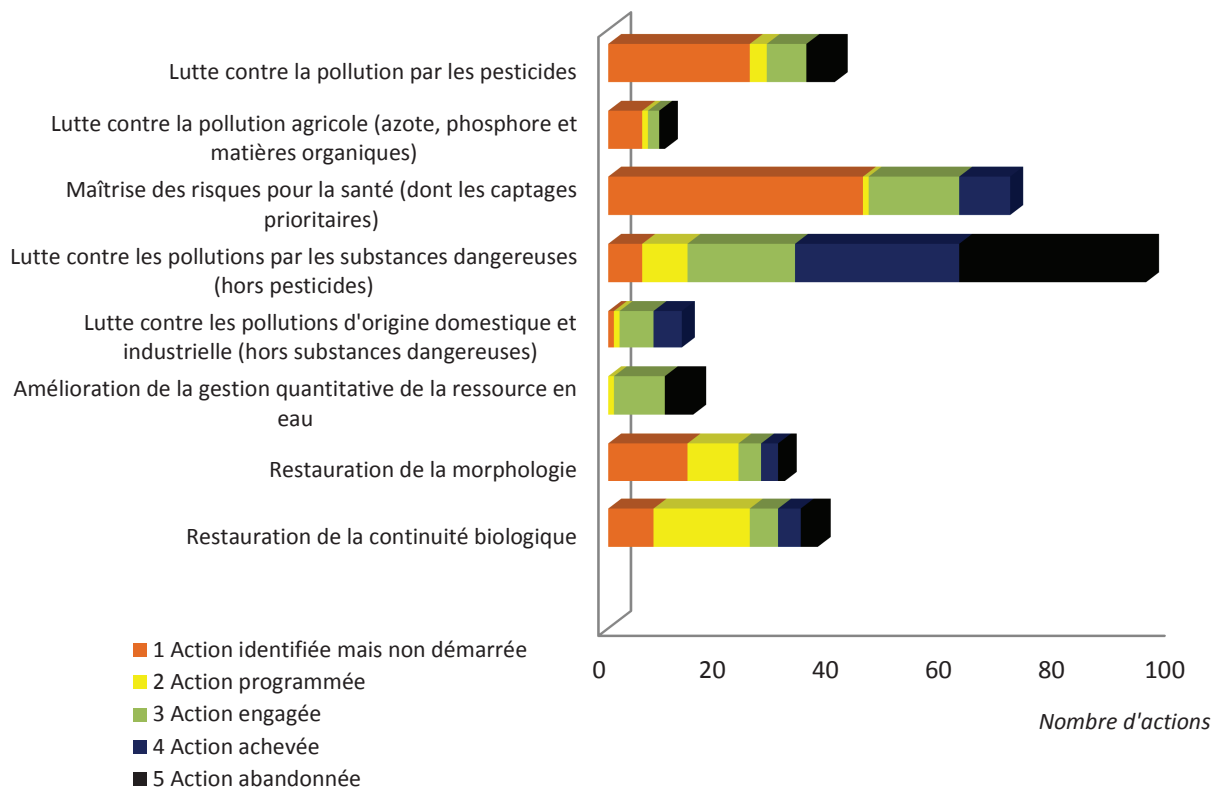
- Poursuivre la réduction des rejets de flux de substances dangereuses et de pesticides.
- Rétablir la continuité piscicole pour les poissons migrateurs de la mer jusqu'à la confluence avec la Drôme d'ici 2015 conformément à l'objectif fixé dans le PLAGEPOMI.
- Restaurer l'espace fonctionnel du fleuve et de ses annexes sur les principaux tronçons court-circuités et augmenter les débits réservés a minima au 1/20° du module d'ici janvier 2014.
- Délimiter les ressources à préserver en vue de leur utilisation future pour l'alimentation en eau potable (enjeu santé).
- Etudier la gestion des débits du Rhône en période d'étiage en lien avec l'atteinte des objectifs environnementaux et définir des régimes hydrauliques biologiquement fonctionnels aux points nodaux du fleuve.

L'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS

Le territoire Rhône ne dispose pas d'une structure de gestion à l'échelle du corridor et les actions sur la continuité biologique et la restauration de la morphologie reposent essentiellement sur le maître d'ouvrage concessionnaire du fleuve. Les actions de connaissance des flux des substances dangereuses sont bien avancées grâce à la campagne de recherche et de réduction des rejets de ces substances dans l'eau (RSDE) pour les industriels et les stations d'épuration. Les actions de réduction commenceront à intervenir à partir de 2014, après la phase des études socio-économiques in-situ. De plus, la maîtrise des risques pour la santé et l'amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau sont également bien pris en charge car ils reposent sur la réalisation d'études complexes que l'agence de l'eau a prises en maîtrise d'ouvrage.

La question de la maîtrise de l'utilisation des pesticides se pose sur son estuaire et sur certains secteurs de la nappe alluviale (agglomération de Lyon et secteur de Beaucaire). Aujourd'hui le point de blocage de ces actions est le manque de maîtres d'ouvrage locaux, peu mobilisés sur le fleuve. Globalement, les projets liés aux programmes issus du Grenelle de l'environnement (franchissabilité des ouvrages, gestion quantitative et captages dégradés) sont bien investis par les acteurs.

Avancement des actions par problème (eaux superficielles et souterraines)



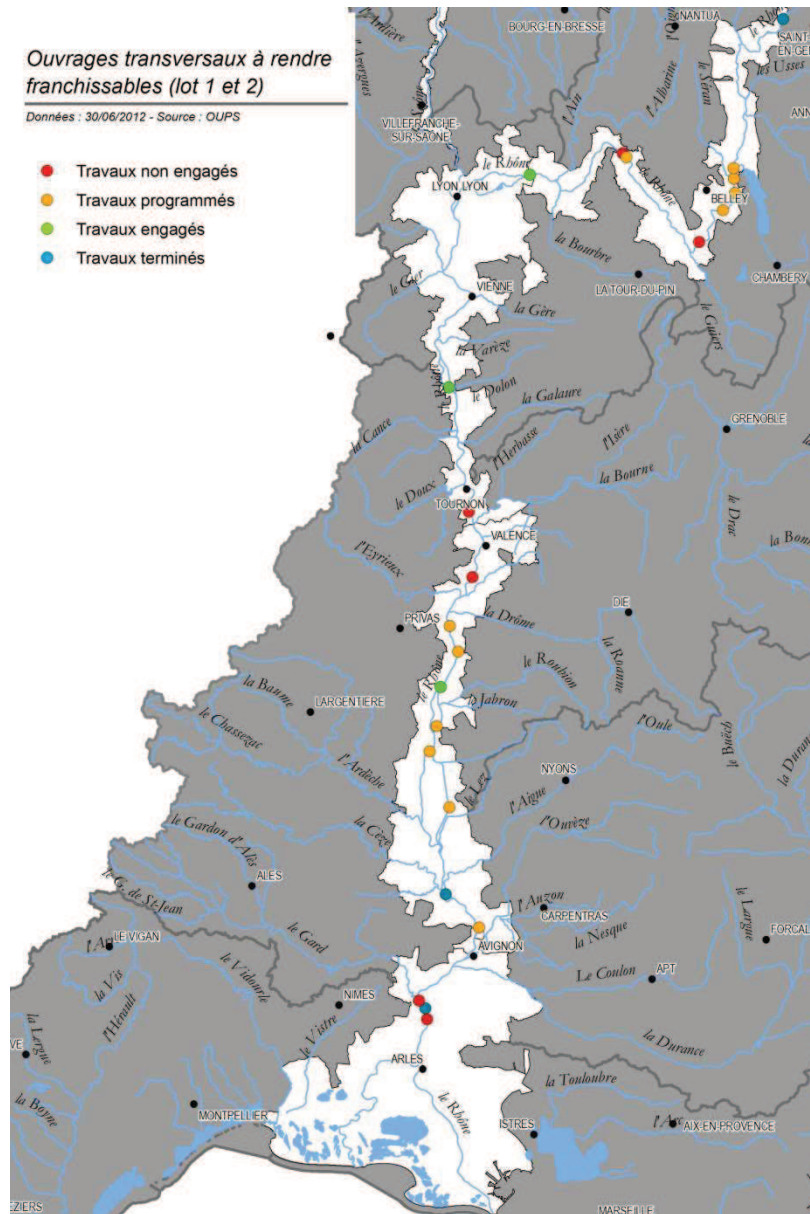
Source : Données extraites de l'outil de suivi OUPS à la date du 30/06/2012

◆ ZOOM SUR LES PRINCIPAUX PROBLEMES IDENTIFIES DANS LE TERRITOIRE

Restauration du fonctionnement des milieux aquatiques

► Continuité piscicole

La stratégie d'amélioration de la continuité piscicole sur le fleuve est menée en cohérence avec les objectifs fixés par le Grenelle (lot 1 et 2) et le PLAGEPOMI 2010-2014 qui fixe comme objectif le retour des poissons migrateurs dans le bassin du Rhône jusqu'à la Drôme (rive gauche) et l'Éyrieux (rive droite). Sur les 24 ouvrages identifiés sur le Rhône comme prioritaires au titre du Grenelle, les travaux sont en cours pour 75% d'entre eux. Il reste à engager les études sur les 6 ouvrages restants : barrage de Vallabrègues, barrage de Donzère, seuil de Sault Brenaz aval, barrage de Villebois usine de Châteauneuf du Rhône et de Logis-Neuf (amélioration du passage par les écluses), seuil de Beaucaire et seuil de Yenne.



Les actions visant l'amélioration de la morphologie sur le fleuve reposent sur la restauration de certains tronçons court-circuités (ou vieux Rhône). Cette restauration consiste à augmenter les débits réservés et à remettre en eau les annexes fluviales : îlons et marges alluviales.

► Reconnexion des annexes fluviales

Sur les 8 secteurs prioritaires :

- Pour mémoire, 4 ont déjà été réalisés (Haut Rhône et Pierre Bénite : une vingtaine d'annexes fluviales restaurées entre 2000 et 2006) ;
- 2 sont en cours de travaux (Vieux Rhône de Péage de Roussillon et de Montélimar). L'année 2012 a été marquée par la réalisation des travaux sur les îlots « pilotes » de Péage de Roussillon (2 îlots) et Montélimar (1 îlot). Il est prévu la réalisation d'une 2^{ème} phase de restauration concernant 10 autres annexes fluviales dans ces secteurs au cours de l'hiver 2013/2014. D'autres îlots pourraient être restaurés dans une 3^{ème} phase conditionnée à la résolution préalable des problèmes posés par la présence de micropolluants (PCB) dans les sédiments ou de rejets d'eaux usées ;
- 2 sont en cours d'études (Donzère Mondragon et Miribel Jonage). Sur Donzère Mondragon, l'étude pour identifier les projets de restauration est en cours en 2012 pour des travaux envisageables à partir de 2015. Sur Miribel Jonage, l'étude de définition des travaux à mener est en cours d'achèvement avec une livraison prévue pour début 2013. La convention territoriale pour définir le programme d'actions à mener sur ce secteur est prévue en 2013 pour des travaux envisageables à partir de 2015.

D'autres secteurs d'intérêt écologique sont identifiés dans le SDAGE (Vieux Rhône de Baix Logis Neuf, Bourg-Les-Valence et Charmes Beauchastel). Une étude reste à engager à partir de 2013 dans ces différents secteurs pour identifier la faisabilité et confirmer l'intérêt de ces secteurs en termes de restauration écologique.

► Augmentation des débits réservés dans les Vieux Rhône

- Tous les Rhône court-circuités dont le débit n'a pas encore été augmenté, feront l'objet d'une augmentation de leur débit réservé au 1/20^e du module au minimum au 1^{er} janvier 2014 conformément à la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006 ;
- un débit biologique supérieur au 1/20^e a été négocié pour le Rhône court-circuité de Péage de Roussillon ;
- sur le Rhône court-circuité de Donzère-Mondragon particulièrement intéressant, un groupe de travail constitué en 2012 devra définir si un débit minimum biologique supérieur est nécessaire.

Amélioration de la gestion quantitative de la ressource en eau

► Etablir et adopter des règles de partage de l'eau

Les alluvions du Rhône dans le secteur de Péage de Roussillon sont les seules concernées, l'enjeu étant l'alimentation de la forêt alluviale par la nappe. Le SMIRCLAID est la structure de gestion locale, il doit mettre en place en 2012 un Comité de gestion de la nappe alluviale. Il s'agit d'établir à terme une convention associant les différents usagers concernés (plateforme industrielle OSIRIS, captages AEP et agricoles) pour fixer les modalités de prélèvements dans la nappe, les débits de référence et la nature du suivi piézométrique à mettre en place. Néanmoins, des études ont déjà été réalisées pour estimer le volume de prélèvements totaux admissibles pour concilier les usages et la conservation de la forêt alluviale, une actualisation de ces données est prévue pour être exploitables.

► Définir des régimes hydrauliques biologiquement fonctionnels aux points nodaux du fleuve

Le Rhône est considéré comme une ressource abondante et n'est pas en déficit quantitatif stricto sensu. Cependant étant donné le fonctionnement hydrologique original du Rhône (débit soutenu par le manteau neigeux, glaciers, éclusées énergétiques) et la multiplication des usages autour du fleuve dans un contexte de réchauffement climatique, on peut s'interroger sur les évolutions de sa disponibilité en quantité.

Il est donc nécessaire de mener des investigations plus poussées sur les scénarios d'évolution de l'hydrologie du Rhône (débits minimums, évolution des régimes des affluents, diminution du manteau neigeux...) afin de cerner la capacité du fleuve Rhône à répondre à l'ensemble des usages actuels et futurs tout en assurant les fonctionnalités des milieux aquatiques.

Parallèlement, le SDAGE exige de définir d'ici 2015 des régimes hydrologiquement fonctionnels dans le temps et dans l'espace sur six points stratégiques du Rhône (confluence avec les principaux affluents - Pougny, Lagnieu, Ternay, Valence, Viviers et Beaucaire). Ainsi, la définition des débits d'objectifs à atteindre sur ces points doit faire l'objet d'une attention particulière compte tenu des enjeux liés à l'atteinte des objectifs environnementaux, à la pérennisation nécessaire de certains usages (AEP notamment) ainsi qu'aux exigences particulières liées à la sécurité des ouvrages nucléaires.

L'étude sur « La gestion quantitative et les débits du fleuve Rhône en période de basses eaux » a débuté en juin 2012 sous maîtrise d'ouvrage de l'agence de l'eau en copilotage avec l'Etat. Elle se déroule sur 2 années et permettra de mieux comprendre le fonctionnement hydrologique du fleuve et de définir des débits objectifs aux points nodaux pour juin 2014.

Lutte contre les pollutions par les pesticides

Deux masses d'eau souterraines présentent des dépassements de normes justifiant des reports de délai à 2027 pour l'atteinte des objectifs de bon état. Aucune action n'est mise en œuvre à ce jour :

- la masse d'eau FRDG323, sur le secteur de St Gilles, pour la substance 2,6 dichlorobenzamide, interdite depuis 2010 ;
- la masse d'eau FRDG325, sur le secteur de la plaine du Rhône Agglomération lyonnaise du fait de la présence de diuron, 2,4 MCPA et glyphosate.

L'année 2013 sera consacrée à mobiliser des maîtres d'ouvrage afin de porter à minima des études pour cerner le problème.

Lutte contre les pollutions d'origine domestique

► *Stations d'épuration (STEP) et directive sur les eaux résiduaires urbaines (ERU)*

Pour la mise aux normes des stations d'épuration dans le cadre la directive ERU, sur les 89 STEP représentant 3.2 millions d'équivalents habitants (EH), seules 4 STEP (36 567 EH) sont aujourd'hui en non-conformité : Culoz (5 200 EH), Bourg Saint Andéol (6 800 EH), Viviers (2 900 EH et travaux prévus en 2013) et Roussillon (21 667 EH et travaux prévus en 2014-2015).

► *Rejets toxiques*

Le parc de stations d'épuration urbaines se caractérise par la présence de grosses unités de traitement tout au long de l'axe. L'échéance de janvier 2011 est tenue sur la totalité des stations de plus de 100 000 EH (Chambéry, Lyon-Saint Fons, Lyon-Pierre Bénite, Valence et Avignon) qui ont engagé la recherche des substances dangereuses.

Pour les 27 stations d'épuration urbaines soumises à obligation à l'échéance de janvier 2012 (capacité comprise entre 10 000 EH et 100 000 EH), 21 ont réalisé la surveillance initiale soit 78 %.

Au total, sur les 33 STEP visées, 26 ont réalisé la campagne de surveillance initiale soit une réalisation de 79 %.

Lutte contre les pollutions par les substances dangereuses et les sites industriels

Sur le Rhône, aucune masse d'eau n'est déclassée par un dépassement des normes de qualité environnementales (NQE) de substances liées à des rejets ponctuels. En revanche, il existe 9 masses d'eau avec un dépassement de NQE pour les substances liées à des émissions diffuses ou dispersées (pesticides agricoles, HAP, DEHP, TBT, ou nonylphénols). Le caractère diffus de ces pollutions ne permet pas d'actions ciblées dans les territoires. En revanche, des études à caractère national ou de bassin seront menées pour réduire les concentrations à la source.

Aucune masse d'eau ne devrait être déclassée au titre des flux admissibles par le milieu. En effet, en 2011 seule la masse d'eau FRDR2006 (Rhône de la confluence Saône à confluence Isère) était déclassée à partir de données de 2006. En 2012, le centre nucléaire de production d'électricité (CNPE) de St Alban a l'origine du

déclassement a réalisé une mesure sur les métaux dans le rejet qui montre une nette diminution de chrome et de cuivre suite au remplacement des faisceaux des échangeurs de refroidissement en 2008. Au vu de ces résultats, le rejet de la centrale ne devrait plus « déclasser » la masse d'eau FRDR2006. EDF engagera en 2013 la campagne de surveillance initiale suite à une demande de l'autorité de sûreté nucléaire (ASN), afin de confirmer ces informations. Les centrales de Bugey, St Alban, Cruas et Tricastin seront concernées.

Néanmoins, pour contribuer à l'objectif national de réduction d'ici 2015 de 50%, 30% ou 10%, en fonction de la nature de ces substances (dangereuses prioritaires, prioritaires ou pertinentes) les établissements industriels et les maîtrises d'ouvrages des STEP réalisent depuis début 2010 les études de confirmation de la présence des substances dans le cadre de la campagne de recherche et de réduction des rejets de ces substances dans l'eau (RSDE). La surveillance initiale RSDE est réalisée pour la totalité des installations visées rejetant dans le fleuve.

En fonction des résultats de cette surveillance initiale, une réduction des rejets de substances est attendue au cours des prochaines années. Une surveillance pérenne des rejets de substances jugés significatifs devra être mise en place et s'appuiera sur la prise d'arrêtés préfectoraux complémentaires imposant la surveillance initiale signée puis un ajustement du flux des rejets.

Maîtrise des risques pour la santé humaine

■ Ressources stratégiques

L'étude sur la nappe alluviale du Rhône réalisée en 2008-2010 dans le cadre du Plan Rhône sous maîtrise d'ouvrage de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a permis :

- d'identifier les zones de la nappe alluviale à considérer comme stratégiques pour l'alimentation en eau potable (disponibilité de la ressource, qualité et localisation) : 44 zones ont été identifiées sur la nappe alluviale du Rhône ;
- d'établir un bilan de la situation sur chacune des zones identifiées en termes de qualité, quantité, vulnérabilité, des pressions d'usage, de l'occupation des sols, du classement des zones dans les documents d'urbanisme...

■ Captages prioritaires

Concernant la protection des captages en eau potable prioritaires au titre du SDAGE et du Grenelle, deux captages sont visés sur la nappe alluviale du Rhône : Thil et Balan dans l'Ain pour des pollutions par les pesticides et les nitrates. Les études de délimitation de l'aire d'alimentation des captages ont été réalisées en 2011. Le diagnostic territorial multi-pressions (agricoles, industrielles, urbaines) démarre en novembre 2012, avec un rendu prévu mi 2013. Cette phase est préalable à l'élaboration d'un programme d'animation pour mobiliser l'engagement des agriculteurs vers un changement de pratiques.